

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	14
- votants	15
- absents	1

Date de convocation :

8 juin 2020

Date d'affichage :

8 juin 2020

VOTE

- POUR	15
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

De la commune **ST JEAN ST NICOLAS****Séance du lundi 15 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi 15 juin à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean-Paul Reynier, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : ARNOUX Josiane — JANIK Monique – DABAT Marc-André – GUET Claude – DE COLOMBEL Isabelle – MARLETTA Anne-Marie — ALLAIRE Claude — AUBERT Daniel – BAUD Thierry – DANGEL Caroline – BELIN Déborah – RIBAIL Eloïse – VINCENT Jérémy

Absent excusé et représenté : PRETI Michel, a donné procuration à Rodolphe PAPET

Anne-Marie MARLETTA est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°32/2020 : ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Maire explique que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement a été instauré par le conseil municipal le 21 février 2019.

Afin de tenir compte de l'évolution du tableau des emplois, et notamment de la création d'un emploi de rédacteur territorial, il convient de l'actualiser.

- ❖ Concernant l'indemnité de fonctions, de sujétions, de d'expertise (IFSE, article 2), il convient de modifier paragraphe « conditions d'attributions », « filière administrative », de la manière suivante :

Filière administrative

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **adjoints administratifs des administrations** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE		
		Plafonds annuels réglementaire	Borne inférieure (facultative)	Borne supérieure
Groupe 2	Agent comptable, agent d'accueil	10 800 €		1 980 €

Arrêtés du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **secrétaires administratifs des administrations d'Etat** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE		
		Plafonds annuels réglementaire	Borne inférieure (facultative)	Borne supérieure
Groupe 1	Secrétaire de mairie	17 480 €		13 000 €

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ Concernant le **complément indemnitaire annuel** (CIA, article 3), il convient de modifier le paragraphe « conditions d'attributions », « filière administrative », de la manière suivante :

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **adjoints administratifs des administrations** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant du CIA		
		Plafonds annuels réglementaire	Borne inférieure (facultative)	Borne supérieure
Groupe 2	Agent comptable, agent d'accueil	1 200 €		500 €

Arrêtés du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **secrétaires administratifs des administrations d'Etat** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant du CIA		
		Plafonds annuels réglementaire	Borne inférieure (facultative)	Borne supérieure
Groupe 1	Secrétaire de mairie	2 380 €		1 400 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

22 JUIN 2020

